

# SITES DE LA STEWARDSHIP ASSOCIATION OF MUNICIPALITIES (T.-N.-L.)

## AUTRE MESURE DE CONSERVATION EFFICACE PAR ZONE (AMCEZ)

Terre-Neuve-et-Labrador abrite des paysages naturels époustouffants et une grande variété d'espèces sauvages. Dans l'ensemble de la province, divers écosystèmes fournissent des habitats essentiels et soutiennent les espèces en péril.

La Stewardship Association of Municipalities (SAM) Inc. tient à protéger cette biodiversité par la conservation des terres et la remise en état des habitats. En partenariat avec le plan conjoint des habitats de l'est (PCHE), le gouvernement provincial et les municipalités locales, la SAM aide à prévenir le développement sur des terres importantes sur le plan écologique à l'intérieur des limites municipales, ce qui permet aux espèces sauvages et à la végétation indigène de prospérer.

Lorsque des écosystèmes importants sont identifiés, la SAM travaille avec les municipalités intéressées pour faciliter la

signature d'accords de conservation de l'habitat avec la Division de la faune du gouvernement provincial. Ces accords représentent un engagement formel des deux parties ayant compétence sur les terres, à conserver les habitats essentiels et à protéger la biodiversité. Ensemble, ces efforts permettent de s'assurer que les aires naturelles importantes demeurent saines et résilientes pour les générations à venir.

À ce jour, quatre sites de conservation établis dans le cadre des efforts de la SAM ont été soumis à la base de données canadienne sur les aires protégées et de conservation (BDCAPC), ce qui marque une étape importante dans la reconnaissance et la protection des écosystèmes les plus précieux de Terre-Neuve-et-Labrador.

La SAM continue de collaborer avec des partenaires pour protéger les espaces naturels uniques et magnifiques de la province, un habitat à la fois.



### La propriété a-t-elle un espace géographique défini?

Oui! Les limites des aires de conservation de la Stewardship Association of Municipalities (SAM) sont bien indiquées et peuvent être situées avec précision sur une carte.



### Existe-t-il un moyen efficace de garantir la conservation de la biodiversité à l'avenir?

Oui! La SAM travaille en étroite collaboration avec la province de Terre Neuve et Labrador et les municipalités partenaires pour déterminer les habitats fauniques importants au sein des municipalités et les encourage à conserver ces écosystèmes importants. La conservation de ces aires aide à maintenir la biodiversité dans ces communautés pour les générations à venir.



### Peut-on s'attendre à ce que la biodiversité du site soit conservée à long terme?

Oui! La majorité des accords municipaux de conservation de l'habitat n'ont pas de date de fin fixe. Ils sont en place toute l'année sans contrainte de temps. Pour qu'un accord soit annulé, les administrations provinciales et municipales doivent être en accord avec la décision, de même que le public, au moyen d'une consultation.



### La conservation de la biodiversité est-elle l'objectif principal de la zone?

Oui! L'objectif des accords de conservation de la SAM est de conserver les habitats fauniques importants et d'empêcher les activités d'exploitation de ces habitats. Cela permet de s'assurer que les écosystèmes importants et la biodiversité sont conservés dans l'ensemble de la province pour les générations à venir.



### La biodiversité du site est-elle préservée?

Oui! En réunissant le public, les municipalités et la province, SAM identifie les zones de grande valeur pour la biodiversité et établit des partenariats pour empêcher tout développement sur ces sites. Une carte des sites est disponible sur [samnl.org](http://samnl.org)